



**Objet: avis de recrutement de 5 surveillants pénitentiaires par la voie contractuelle réservée aux travailleurs en situation de handicap au titre de la 2<sup>nd</sup>e session de l'année 2022**

En application des articles L. 352-1 à L. 352-4 du code général de la fonction publique, le directeur de l'administration pénitentiaire donne un avis favorable au recrutement par la voie contractuelle de 5 surveillants de l'administration pénitentiaire au titre de la 2<sup>nd</sup> session de l'année 2022.

Sont retenus, sous réserve de remplir les conditions de nomination à l'issue de la procédure de recrutement de travailleurs en situation de handicap par la voie contractuelle dans le corps d'encadrement et d'application du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire, en qualité de surveillant, les candidats suivants :

**Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille**

Centre pénitentiaire de Longuenesse

1. Monsieur Sofian BEN CHAÏEB

Centre de détention de Bapaume

2. Monsieur Claudio SA RODRIGUES

**Direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse**

Centre pénitentiaire de Seysses

1. Monsieur Geoffrey NESPOULOUS
2. Monsieur Frédéric MERLY

Centre pénitentiaire de Perpignan

3. Madame GEFFLOT épouse BROSSAULT Peggy

N'ont pas été retenus, à l'issue de la procédure de recrutement de travailleurs en situation de handicap par la voie contractuelle dans le corps d'encadrement et d'application du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire, en qualité de surveillant, les candidats ayant postulé sur les ressorts des directions interrégionales de Bordeaux, Dijon, Lyon, Marseille, à la Mission Outre-Mer, Paris, Rennes et Strasbourg.